

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** 4TECX Zijdeglanslak  
4039000224, -240  
**Mise à jour :** 06.09.2023  
**Version (Révision) :** 14.0.0 (13.0.0)  
**Date d'édition :** 19-09-2023



### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

4TECX Zijdeglanslak  
4039000224, -240  
Identifiant unique de formulation : 47Y2-COME-E003-4M3D

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

Laques

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur:

Zevij-Necomij B.V.

**Rue :** Postbus 447

**Code postal/Lieu :** 4900 AK Oosterhout

**Téléphone :** 0162-426917

**Télécopie :** 0162-432553

**Contact pour informations :** msds@globalpaint.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Belgique:** Centre Antipoison Belge: +32 (0)70 245245

**France:** Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

**La Suisse:** Tox Info Suisse: 145

**Nederland:** Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum: 088-7558000; Uitsluitend bestemd om professionele hulpverleners te informeren bij acute vergiftigingen.

(Disponible 24 heures sur 24. Les fiches de données de sécurité / informations sur le produit peuvent ne pas être disponibles pour les services d'urgence.)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3 ; H226 - Liquides inflammables : Catégorie 3 ; Liquide et vapeurs inflammables.

##### Procédure de classification

Méthode de calcul.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

##### Pictogrammes des risques



Flamme (GHS02)

##### Mention d'avertissement

Attention

##### Mentions de danger

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** 4TECX Zijdeglsnak  
4039000224, -240  
**Mise à jour :** 06.09.2023  
**Version (Révision) :** 14.0.0 (13.0.0)  
**Date d'édition :** 19-09-2023



H226 Liquide et vapeurs inflammables.

### Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
P501 Enlever le contenu/l'emballage conform aux règlements nationaux/internationaux.

### Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

## 2.3 Autres dangers

Aucune

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

HYDROCARBURES EN C9-C11, N-ALCANES, ISO-ALCANES, CYCLIQUES, AROMATIQUES < 2% ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119463258-33 ; N°CE : 919-857-5

Poids :  $\geq 10$  - < 20 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 STOT SE 3 ; H336

HYDROCARBURES EN C10-C13, N-ALCANES, ISO-ALCANES, CYCLIQUES, AROMATIQUES < 2% ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457273-39 ; N°CE : 918-481-9

Poids :  $\geq 2,5$  - < 10 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Asp. Tox. 1 ; H304 EUH066

#### Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Remarques générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

#### En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

#### En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### En cas d'ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** 4TECX Zijdeglanslak  
**Mise à jour :** 4039000224, -240  
**Version (Révision) :** 06.09.2023  
**Date d'édition :** 14.0.0 (13.0.0)  
19-09-2023



### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Poudre d'extinction Brouillard d'eau

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

#### Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

### 5.3 Conseils aux pompiers

Dans le cas d'un incendie refroidir avec l'eau les récipients. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Ne pas inhaler les vapeurs. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Éliminer immédiatement les quantités renversées. Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex: sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer les fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols. ne pas manger, boire, fumer pendant l'utilisation. Voir chapitre 8 de la fiche de données de sécurité (Protection individuelle) Ne pas vider le récipient avec de la pression. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Observer les réglementations de la protection du travail. ne pas mettre en contact avec la nappe phréatique, l'eau courante ou les canalisations, même en petites quantités.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Matériaux d'emballage

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** 4TECX Zijdeganslak  
4039000224, -240  
**Mise à jour :** 06.09.2023  
**Version (Révision) :** 14.0.0 (13.0.0)  
**Date d'édition :** 19-09-2023



Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

### **Demandes d'aires de stockage et de récipients**

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Stocker entre +5 et 35 °C dans un endroit sec, bien ventilé et loin de toutes sources de chaleur et de la lumière solaire directe. Ne pas fumer pendant l'utilisation. L'accès ne doit être permis qu'au personnel autorisé. Éviter les fuites et la pollution des eaux / du sol due aux fuites.

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

#### **Recommandation**

Aucune

#### **Solutions spécifiques au domaine**

Aucune

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1 Paramètres de contrôle**

#### **Valeurs de référence DNEL/PNEC**

##### **DNEL/DMEL**

HYDROCARBURES EN C9-C11, N-ALCANES, ISO-ALCANES, CYCLIQUES, AROMATIQUES < 2%

Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Consommateur)

Voie d'exposition : Dermique

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur seuil : 300 ppm

Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Consommateur)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur seuil : 900 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Consommateur)

Voie d'exposition : Par voie orale

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur seuil : 300 ppm

Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Industriel)

Voie d'exposition : Dermique

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur seuil : 300 ppm

Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Industriel)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur seuil : 1500 mg/m<sup>3</sup>

### **8.2 Contrôles de l'exposition**

#### **Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation suffisante. Ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition .

#### **Protection individuelle**

##### **Protection yeux/visage**

###### **Protection oculaire appropriée**

Utiliser lunettes de protection étanches.

##### **Protection de la peau**

###### **Protection des mains**

Utiliser gants de protection.

**Matériau approprié :** NBR (Caoutchouc nitrile)

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** 4TECX Zijdegianslak  
**Mise à jour :** 4039000224, -240  
**Version (Révision) :** 06.09.2023  
**Date d'édition :** 14.0.0 (13.0.0)  
19-09-2023



**Caractéristiques exigées :** EN ISO 374

**Temps de pénétration :** 480 min

**Épaisseur du matériau des gants :**  $\pm 0.1 / 0.4$  mm

**Mesures de protection supplémentaires pour les mains :** vérifier avant chaque utilisation si l'état des gants de protection est conforme aux directives. utiliser des produits de nettoyage et de soin de la peau après utilisation des gants.

### Protection corporelle

Protection corporelle: non indispensable.

### Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire approprié: Capuche de protection respiratoire; Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: A

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**PCN Couleur :** blanc

#### Caractéristiques en matière de sécurité

<b>État physique :</b>			Liquide
<b>Couleur :</b>			blanc
<b>Odeur :</b>			solvant
<b>Seuil olfactif :</b>			Aucune donnée disponible
<b>pH :</b>			Aucune donnée disponible
<b>Point de fusion/point de congélation :</b>			Aucune donnée disponible
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :</b>	( 1013 hPa )		Aucune donnée disponible
<b>Point éclair :</b>		env.	40 °C
<b>Vitesse d'évaporation :</b>			Aucune donnée disponible
<b>Inflammabilité :</b>			Aucune donnée disponible
<b>Limite inférieure d'explosivité :</b>			Aucune donnée disponible
<b>Limite supérieure d'explosivité :</b>			Aucune donnée disponible
<b>Pression de la vapeur :</b>	( 20 °C )		Aucune donnée disponible
<b>Densité de vapeur relative :</b>	( 20 °C )		Aucune donnée disponible
<b>Densité :</b>	( 20 °C )		1,2 - 1,3 g/cm <sup>3</sup>
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	( 20 °C )		0 Pds %
<b>log P O/W :</b>			Aucune donnée disponible
<b>Température d'auto-inflammation :</b>			Aucune donnée disponible
<b>Température de décomposition :</b>			Aucune donnée disponible
<b>Temps d'écoulement :</b>	( 23 °C )	>	60 s ISO gobelet 6 mm
<b>Viscosité cinématique :</b>	( 40 °C )	>	22,5 mm <sup>2</sup> /s
<b>Propriétés explosives :</b>			Aucune donnée disponible.
<b>Propriétés oxydantes :</b>			Aucune donnée

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** 4TECX Zijdeglanslak  
**Mise à jour :** 06.09.2023  
**Version (Révision) :** 14.0.0 (13.0.0)  
**Date d'édition :** 19-09-2023



disponible

Le produit n'a pas été testé sur les propriétés qui sont sur la fiche de données de sécurité comme "Aucune donnée disponible"

### 9.2 Autres informations

Aucune

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.4 Conditions à éviter

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone Oxydes d'azote (NOx).

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

##### Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50 ( HYDROCARBURES EN C9-C11, N-ALCANES, ISO-ALCANES, CYCLIQUES, AROMATIQUES < 2% )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 5000 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( HYDROCARBURES EN C10-C13, N-ALCANES, ISO-ALCANES, CYCLIQUES, AROMATIQUES < 2% )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 5000 mg/kg

##### Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	DL50 ( HYDROCARBURES EN C9-C11, N-ALCANES, ISO-ALCANES, CYCLIQUES, AROMATIQUES < 2% )
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	> 5000 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( HYDROCARBURES EN C10-C13, N-ALCANES, ISO-ALCANES, CYCLIQUES, AROMATIQUES < 2% )
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	> 5000 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( HYDROCARBURES EN C10-C13, N-ALCANES, ISO-ALCANES, CYCLIQUES,

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** 4TECX Zijdeglanslak  
**Mise à jour :** 06.09.2023  
**Version (Révision) :** 14.0.0 (13.0.0)  
**Date d'édition :** 19-09-2023



Voie d'exposition :	AROMATIQUES < 2% ) Dermique
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
<b>Toxicité inhalatrice aiguë</b>	
Paramètre :	CL50 ( HYDROCARBURES EN C9-C11, N-ALCANES, ISO-ALCANES, CYCLIQUES, AROMATIQUES < 2% )
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 4951 mg/m <sup>3</sup>
Paramètre :	CL50 ( HYDROCARBURES EN C10-C13, N-ALCANES, ISO-ALCANES, CYCLIQUES, AROMATIQUES < 2% )
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 4951 mg/m <sup>3</sup>
Temps d'exposition :	4 h

### 11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

### 12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

### 12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux. Les emballages contaminés doivent être vidés de leurs résidus. Après un nettoyage approprié, ils peuvent être envoyés au recyclage. Les emballages non nettoyés doivent être éliminés comme le produit.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

UN 1263

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : 4TECX Zijdeglanslak  
4039000224, -240  
Mise à jour : 06.09.2023  
Version (Révision) : 14.0.0 (13.0.0)  
Date d'édition : 19-09-2023



### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

PEINTURES

### Transport maritime (IMDG)

PAINT

### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

PAINT

## 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 3  
Code de classification : F1  
Danger n° (code Kemler) : 30  
Code de restriction en tunnel : D/E  
Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1 · Transport dans des conteneurs d'une capacité maximale de 450 litres ne sont pas soumis aux prescriptions de ADR/RID.  
Étiquette de danger : 3

### Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 3  
Numéro EmS : F-E / S-E  
Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1 · IMDG 2.3.2.5 (<= 450 l)  
Étiquette de danger : 3

### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 3  
Dispositions particulières : E 1  
Étiquette de danger : 3

## 14.4 Groupe d'emballage

III

## 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations EU

Valeur limite en UE pour ce produit (cat. A/d): 300 g/l (2010). Ce produit contient au maximum 300 g/l COV.

#### Autorisations et limites d'utilisation

##### Limites d'utilisation

##### Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 40, 75

#### Directives nationales

Oplosmiddelarm; voldoet voor professioneel gebruik binnen niet aan arbo

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce mélange n'a pas fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

## RUBRIQUE 16: Autres informations



# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** 4TECX Zijdegianslak  
**Mise à jour :** 4039000224, -240  
**Version (Révision) :** 06.09.2023  
**Date d'édition :** 14.0.0 (13.0.0)  
19-09-2023



### 16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 02. Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges · 03. Composants dangereux · 15. Limites d'utilisation

### 16.2 Abréviations et acronymes

ADR = European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road  
ASTM = American Society of Testing and Materials (US)  
CAS No = Chemical Abstracts Service Number (see ACS - American Chemical Society)  
DNEL = Derived No-Effect Level  
DT50 = Time for 50% loss; half-life  
EbC50 = Median effective concentration (biomass, e.g. of algae)  
EC50 = Median effective concentration  
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substance  
ELINCS = European List of Notified (New) Chemicals (see Tab 7, Background - Guide)  
ErC50 = Median effective concentration (growth rate, e.g. of algae)  
EWC = European Waste Catalogue  
IATA = International Air Transport Association  
IC50 = Concentration that produces 50% inhibition  
IMDG = International Maritime Dangerous Goods Code  
IMO = International Maritime Organization  
LC50 = Concentration required to kill 50% of test organisms  
LD50 = Dose required to kill 50% of test organisms  
LEL = Lower Explosive Limit/Lower Explosion Limit  
LOAEL = Lowest observed adverse effect level  
MRL = Maximum Residue Limit  
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level  
NOEC = No observed effect concentration  
NOEL = No Observable Effect Level  
OEL = Occupational Exposure Limits  
PBT = Persistent, Bioaccumulative or Toxic  
PNEC = Predicted Non Effect Concentration  
STEL = Short-Term Exposure Limit  
TWA = Time-Weighted Average  
vPvB = Very Persistent and Very Bioaccumulative

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

### 16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

**Nom commercial du produit :** 4TECX Zijdeglanslak  
**Mise à jour :** 4039000224, -240  
**Version (Révision) :** 06.09.2023  
**Date d'édition :** 14.0.0 (13.0.0)  
**Date d'édition :** 19-09-2023

---

